

Petites nouvelles de notre couverture santé... digitalisée...

La MIP fait peau neuve avec une nouvelle application sur Iphone, Android et un site internet modernisé <https://secure.mutuelles.biz/mip>

Avec de nouvelles fonctionnalités tel que l'impression de la carte mutuelle , les demandes de remboursements , les demandes de justificatifs , etc.

Vous y trouverez aussi notre grille de prestation et dans MIP services le partenariat avec ITELIS , l'action sociale possible.

Il est aussi possible de dématérialiser l'envoi des courriers postaux qui nous informe des décomptes de prestation.

Depuis le 1er Février, la MIP a mis en place en partenariat avec Europ Assistance, un service de téléconsultation, il faut créer un compte avec un email et mot de passe.

FO regrette que cette évolution est passée inaperçue pour un grand nombre de salariés par une communication inadaptée de TEREGA.

Téléconsultation MIP EUROP ASSISTANCE

Med&Vous est un service de consultation à distance, par téléphone et par vidéo permettant de consulter un médecin généraliste 24h/24 et 7j/7 sous 30 minutes ou sur rendez-vous ou un autre professionnel de santé sur rendez-vous (dermatologues, psychologues, sage femmes...). (coût 1,40€ / ans / bénéficiaires) Med&Vous est disponible depuis un mobile, un ordinateur ou une tablette sans paiement, inclu dans notre contrat.

la FAQ est disponible ici <https://mip.medetvous.fr/Faq>

FO a besoin de vos avis et retour d'expérience sur ce nouveau service et reste à votre écoute dans cette période particulière.

Pour ne plus recevoir les décomptes papiers mais par mail :

Tableau de bord Adhérent → Mes informations personnelles → Dématérialisation des services

Dématérialisation des services

Choisissez ci-dessous le service dont vous souhaitez bénéficier.

E-mail de notification des virements effectués par votre organisme complémentaire	<input type="button" value="Oui"/> <input type="button" value="Non"/>
E-mail de notification des décomptes à télécharger	<input type="button" value="Oui"/> <input type="button" value="Non"/>
Envoi des décomptes par courrier postal	<input type="button" value="Oui"/> <input type="button" value="Non"/>

Pour rappel, les améliorations de garanties sur le contrat 2021 :

- Implantologie dentaire :
 - pilier : forfait de 350 au lieu de 310 €
 - racine : forfait de 650 au lieu de 620 €
- Médecine douce : psychothérapeute (aujourd'hui 40€ et 4 séances max par an remboursées/ bénéficiaires) et autres spécialités avec ajout des chiropracteurs et psychomotricité (ostéopathe, diététiciens et nutritionnistes)
- Pharmacie non remboursées : forfait de 50% des frais réels limités à 50€ par an et par bénéficiaire
- Remboursement du produit lentille dans le cadre du poste lentille.